



SYNDICAT de la PROPRIETE PRIVEE RURALE du CHER

107 rue Edouard Vaillant – 18000 BOURGES – Tél 02 48 24 22 93

Courriel : proprieterurale18@wanadoo.fr

Site SDPPR : www.propriete-rurale18.com

Site Fédération : www.propriete-rurale.com

Permanence les mardis et vendredis de 9 h à 12 h



CIRCULAIRE MAI 2021

Chers Amis,

Vous avez dû entendre parler de la Proposition de Loi du député LRM SEMPASTOUS. Cette proposition de loi est présentée comme un moyen de lutter contre l'accaparement des terres, notamment par les investisseurs étrangers.

C'est la troisième tentative de la SAFER pour contrôler les mutations de parts de sociétés. Elle avait échoué jusqu'ici grâce à l'action de notre Fédération Nationale.

Ce texte suscite des inquiétudes aussi bien chez les propriétaires privés ruraux que les professionnels de l'immobilier spécialistes des transactions rurales car elle assoit définitivement une **confusion entre les rôles de régulateur et de principal opérateur du foncier agricole / rural des SAFER.**

Il y a un risque de conflit d'intérêt et d'atteinte excessive à la liberté d'entreprendre, puisque le champ d'intervention des SAFER s'étendrait du foncier au droit des sociétés, devenu un pan essentiel de l'organisation économique du secteur agricole... **La crainte principale provient de ce que les SAFER, sociétés de droit privé, deviendraient avec cette proposition de loi tout à la fois l'instructeur, le régulateur et le contrôleur des cessions de sociétés agricoles, ainsi que potentiellement le bénéficiaire des mandats qui seront une source de profits pour elles.** Par ailleurs, cette PPL n'exclut pas du champ d'intervention les cessions intrafamiliales, qui sont si importantes dans le domaine agricole... Les transmissions parents/enfants des exploitations feront donc l'objet d'un contrôle par la SAFER.

Notre Fédération a exprimé ses inquiétudes publiquement. Hugues de La Celle, notre Président, a été auditionné à l'Assemblée Nationale le 3 mai où il a pu expliquer notre analyse et nos propositions.

Par ailleurs en coordination avec la FNAIM nous avons très largement diffusé une **lettre ouverte à la presse et aux parlementaires** dont vous avez la copie en pièce jointe.

Pour ma part je m'attache à contacter les députés de notre circonscription pour expliquer les risques et dangers de cette proposition de loi.

Veillez recevoir l'assurance de mes sincères salutations.

Roselyne Duboin
Présidente